

Repérer les substances
chimiques dangereuses
dans les articles et les
produits

COMMENT VOUS PRÉPARER POUR LA BASE DE DONNÉES SCIP?

- 1 Découvrez si vous devez soumettre
une notification SCIP
- 2 Ayez connaissance des exigences
d'information et comprenez-les
- 3 Ayez connaissance
de votre portefeuille d'articles
- 4 Adaptez vos données
- 5 Préparez votre soumission
- 6 Soumettez votre notification

ECHA-20-P-03-FR - ED-03-20-213-FR-N - ISBN: 978-92-9481-400-5 - DOI: 10.2823/698448



En savoir plus:

<https://echa.europa.eu/fr/scip-database>



Obtenir de l'aide:

<https://echa.europa.eu/fr/scip-support>



<https://echa.europa.eu/fr/home>

Agence européenne des produits chimiques
Telakkakatu 6
P.O. Box 400
FI-00121 Helsinki, Finlande


EUROPEAN CHEMICALS AGENCY

©iStock.com/popba

©iStock.com/poppartic

SCIP Base de données

Ce que vous devez savoir

VOS ARTICLES CONTIENNENT-ILS DES SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC)?

LES METTEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ DE L'UE?

Si les articles que vous produisez, assemblez, importez ou distribuez contiennent des SVHC figurant sur la liste des substances candidates de l'ECHA dans une concentration supérieure à 0,1 % masse/masse:

➔ Vous devez les notifier dans la base de données SCIP.

Si vous êtes détaillant et que vous ne fournissez vos articles qu'à des consommateurs, la notification n'est pas nécessaire.

L'obligation de notification SCIP pour les entreprises s'appliquera à compter de janvier 2021.

QU'EST-CE QU'UN ARTICLE?

Un article est un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez soumettre les informations suivantes à l'ECHA:

- l'identification de votre article;
- le nom, la fourchette de concentration et la localisation des substances incluses dans la liste des substances candidates présentes dans l'article concerné; et
- d'autres informations qui permettent son utilisation sûre, notamment des informations qui visent à garantir la gestion adéquate de l'article dès lors qu'il se transforme en déchet.

Les informations figurant dans la base de données SCIP sont mises à la disposition du public, en particulier des gestionnaires de déchets et des consommateurs.

L'ECHA garantit la protection des données à caractère sensible, par exemple les liens entre des acteurs de la même chaîne d'approvisionnement.



QUEL EST L'OBJECTIF?

La base de données SCIP a pour objectif de mieux faire connaître les substances chimiques dangereuses contenues dans des articles et des produits tout au long de leur cycle de vie, y compris lors de la phase «déchets».

En outre, elle:

- vise à réduire les substances dangereuses présentes dans les déchets;
- encourage le remplacement de ces substances par des alternatives plus sûres; et
- contribue à une meilleure économie circulaire.

BÉNÉFICES POUR LES GESTIONNAIRES DE DÉCHETS ET LES CONSOMMATEURS

Les informations contenues dans la base de données SCIP aident les gestionnaires de déchets à améliorer les pratiques de gestion des déchets et elles encouragent l'utilisation des déchets comme des ressources.

Les consommateurs bénéficient de connaissances accrues sur les substances chimiques dangereuses contenues dans des produits, ce qui leur permettra de faire des choix plus éclairés lorsqu'ils achèteront des produits et de faire valoir davantage leur «droit de poser des questions».

